Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques
Québec

Direction générale de l'analyse et de l'expertise de Montréal,
de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de l'Outaouais

PAR COURRIEL

Repentigny, le 18 octobre 2019

**Objet : Demande d'accès concernant 971 chemin du Lac Thomas à St-Didace inspection installation septique**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande verbale, reçue le 1 octobre, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

- Rapport d'inspection du 12 septembre 2019

Si vous désirez de l'information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec la soussignée.

Recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Original signé par :

Isabelle falardeau
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

Bureau régional de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131
Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Bureau régional des Laurentides
260, rue Sicard, bureau 200
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Ce papier contient des fibres recyclées après consommation.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Québec

# RAPPORT D'INSPECTION

## Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Lanaudière

### 1 Identification

**Date de l'intervention :** 2019-07-08 | **Heure de début :** 10 h 27 | **Heure de fin :** 12 h 39

**Intervention effectuée par :** Sophie Daigneault

**Accompagné par :** ↓↑ - + ☑ SO

### 1.1 Demande ☐ SO

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Nº de demande :** | 200692038 | **Type de demande :** | Plainte à caractère environnemental |
| **Objet de la demande :** | M-PL / Saint-Didace / Lac Thomas<br>Vérifier la conformité des installations septiques sur place et la nécessité d'obtenir une autorisation du ministère. | | |

### 1.2 Intervention

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Nº d'intervention :** | 301390832 | **Type d'intervention :** | Inspection |
| **Nº de gestion doc. :** | 7330-14-01-1056801 | **Nº de document :** | 401843572 |
| **But de l'intervention :** | M-PL / Saint-Didace / Lac Thomas<br>Vérifier la conformité des installations septiques sur place et la nécessité d'obtenir une autorisation du ministère. | | |

### 2 Lieu concerné par l'intervention ↓↑ - +

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | **Nom du lieu :** | Centre de villégiature Lac Thomas | |
| | **Nom usuel du lieu :** | | |
| | **Nº du lieu :** | X2180809 | **Type de lieu :** milieu hydrique |
| | **Localisation du lieu :** | Adresse du lieu : 971, chemin du Lac-Thomas<br>Saint-Didace (Québec) J0K 2G0 | |
| | **Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :** | | |

### 3 Intervenant du lieu ↓↑ - +

| # | Nom | Implication dans le lieu | Adresse postale (si différente du lieu) | Nº intervenant SAGO | Nº de lieu SAGO |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 9258-0497 Québec inc. | propriétaire | 971, chemin du Lac-Thomas<br>Saint-Didace (Québec) J0K 2G0 | Y2196163 | X2180809 |

### 4 Condition météo ☐ SO

**Description :** soleil, 23 degrés ☐ Précisions

### 5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) ↓↑ - + ☐ SO

| # | R | C | Nom | Fonction | Nº de téléphone |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | ☑ | ☐ | Jean Godard | président | Bur.: 450-835-0555 |

### 5.1 Mode d'identification

**But expliqué :** ☑ oui ☐ non ☐ s. o.

**Mode d'identification :** ☑ verbale ☑ preuve de statut

**But expliqué à/Identification faite auprès de :** M. Godard

### 6 Plainte ☐ SO

**Plaignant rencontré :** ☑ oui ☐ non **Plaignant contacté :** ☐ oui ☑ non

### 7 Photo numérique ☐ SO

**Nombre de photos prises sur le terrain :** 18 | **Nombre de photos intégrées au rapport :** 13

Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Sophie Daigneault avec un appareil photo de type Canon PowerShot A1400 HD. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-14\daiso01\7330-14-01-1056801

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.

## 7.1 Modification apportée aux photos numériques

↓↑ - + ☑ SO

## 8 Grille d'intervention annexée

↓↑ - + ☑ SO

## 9 Autre pièce annexée au rapport

↓↑ - + ☐ SO

| # | Type de pièce | Numéro | Titre |
|---|---|---|---|
| 1 | Document | 1 | Registre foncier |
| 2 | Document | 2 | Registraire des entreprises |
| 3 | Carte | 3 | orthophoto SAGO avec prises de vue des photos |
| 4 | Document | 4 | permis de la MRC du 22 février 2017 pour l'installation sanitaire du restaurant |
| 5 | Document | 5 | permis de la MRC du 19 avril 2017 pour l'installation sanitaire d'un hôtel/motel |
| 6 | Document | 6 | permis de la MRC du 4 juillet 2017 pour l'installation sanitaire d'un camping de 16 emplacements sans service |
| 7 | Document | 7 | rôle d'évaluation SAGO |

## 10 Équipement utilisé

↓↑ - + ☐ SO

| # | Type d'équipement | Modèle | Commentaire |
|---|---|---|---|
| 1 | GPS | garmin eTrex Legend HCx Software Version 3.30 | précision ± 5 m |

## 11 Échantillon

↓↑ - + ☑ SO

## 12 Mise en contexte

☐ SO

Une plainte a été reçue à la direction régionale concernant des travaux dans des milieux humides, d'aménagement de quais de plus de 20 m², de travaux d'aménagement d'un camping et de roulottes reliées à la fosse septique de l'auberge. Le volet hydrique a été traité par une inspectrice du secteur hydrique du CCEQ. Son intervention porte le numéro 301390759 et le rapport d'inspection le 401834134. Mon inspection a pour but de vérifier l'aspect eaux usées du site.

## 13 Description de l'intervention

Avec ma collègue, nous rencontrons le président de l'entreprise Centre de villégiature Lac Thomas. Je recueille les informations suivantes concernant les installations septiques :

- Il y a de nouvelles installations septiques qui ont été aménagées en 2017;
- Il peut y avoir 16 terrains de camping sans service;
- Le puits qui alimente les installations, soient les terrains de camping sans service, le restaurant et le bloc sanitaire, est une pointe filtrante située dans le sous-sol de l'auberge;
- Le puits est situé à cet endroit depuis 1963;
- L'auberge, le restaurant et le bloc sanitaire sont des bâtiments existants;
- L'entreprise veut faire un terrain de camping de 58 places à court terme et à long terme un de 300 places;
- La tuyauterie pour alimenter les terrains de camping sans service a été faite en juin 2019 (photos 0187 et 0202);
- M. Godard m'informe qu'une demande d'autorisation est en préparation par son ingénieur, Ghislain Lambert pour un terrain de camping de 58 places;
- L'auberge compte 11 chambres dont 7 avec 1 lit et 4 de 2 lits.

J'informe M. Godard que l'autorisation pour les 58 sites de camping doit être obligatoirement délivrée par le MELCC et non pas par la MRC. Il doit aviser son ingénieur qu'il ne doit pas faire de demande de permis par tranche de 16 terrains à la MRC. J'informe également M. Godard que la MRC sera informée qu'elle ne peut délivrer de nouveaux permis d'installations sanitaires pour le site.

M. Godard me montre l'emplacement du puits dans le sous-sol de l'auberge (photo 0185). Il y a une laveuse à linge pour l'auberge. Comme le puits est dans un sous-sol, il ne m'a pas été possible de prendre une coordonnée GPS précise.

Nous nous dirigeons vers le puits non utilisé. Il est situé près de l'ancien terrain de golf (photo 0186) caché par des arbres et des herbes hautes. La coordonnée GPS de ce puits est : 46.39067; -73.23294 La coordonnée GPS de ce puits est : 46.39067; -73.23294 ±3m.

Je poursuis mon inspection seule.

CAMPING SANS SERVICE ET BLOC SANITAIRE
Je constate la présence de 4 roulottes avec eau et électricité près de l'auberge (photo 0190). Cet espace ne peut accueillir plus de 5 roulottes. Elles ne sont pas reliées à des égouts (photos 0188 et 0189). Il y a une autre roulotte située près du bloc sanitaire. Elle n'est pas reliée aux égouts (photo 0197). Au total, il y a 5 roulottes et je n'ai pas constaté de tentes. Il y a donc moins de 16 emplacements d'occupés. Les campeurs doivent utiliser le bloc sanitaire.

Le bloc sanitaire a été refait. C'était anciennement le restaurant qui était là. À l'intérieur du bloc sanitaire, je dénombre 4 toilettes, 3 douches et 2 lavabos (photo 0192). Un des employés m'informe qu'il y a de l'espace pour ajouter 1 laveuse, des toilettes et des douches. Je constate la présence d'une fosse septique sur le côté du bloc sanitaire (photo 0193). Il n'y a pas de végétation qui a repoussé au-dessus de la fosse septique. Les coordonnées GPS de la fosse septique sont : 46.39005 ; -73.23347 ±2m

Il y a eu ajout d'un tuyau pour amener l'eau vers les 4 roulottes. Il y a moins de 20 personnes d'alimenter par ce tuyau.

RESTAURANT
Le restaurant (ancienne salle de réception du golf) est situé à proximité du bloc sanitaire (photo 0196). Sur un mur est affiché le permis du MAPAQ : 60 places. Toutefois, je compte 44 places assises et 3 places au bar. La fosse septique est située sur le côté de la bâtisse

## 13 Description de l'intervention

(photo 0195) et les coordonnées GPS sont : 46.39023 ; -73.23254 ±3m

AUBERGE

Il y a une fosse septique devant l'auberge. Il n'y a pas de traces récentes de travaux (photo 0201). M. Godard m'informe que la fosse septique n'a pas été changée suite à l'émission du permis de la MRC. L'existante est restée en place. Il ne sait pas où est situé le champ d'épuration. Les coordonnées GPS de la fosse septique sont : 46.39040 ; -73.23409 ±3m.

## 14 Vérification complémentaire à l'intervention ☐ SO

PERMIS DE LA MRC

Je communique avec Luc Bossé, urbanisme à la MRC de D'Autray le 23 mai 2019. Je lui demande si des permis ont été délivrés par la MRC pour le Centre de villégiature Lac Thomas. Il m'informe que des permis ont été émis pour des installations sanitaires et un pour l'installation de quais de moins de 20 m². Il me fait parvenir une copie des permis (annexes 4, 5, 6). À la lecture des documents, je constate que 3 permis ont été émis :

22 février 2017 : permis d'installation sanitaire pour un restaurant de 25 sièges, 2 employés et pour un débit de 3225 m³/d

19 avril 2017 : permis d'installation sanitaire pour une auberge de 10 chambres, 2 employés et pour un débit 3100 m³/d

5 juillet 2017 : permis d'installation sanitaire pour un bloc sanitaire pour desservir un camping de 16 emplacements sans service et pour un débit de 3140 m³/d.

Je vérifie les articles 2 et 1.4 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)*. À l'article 2, on mentionne que ce règlement est applicable pour une résidence isolée, un bâtiment autre qu'une résidence isolée ou un terrain de camping qui rejette exclusivement des eaux usées, des eaux ménagères ou des eaux de cabinet d'aisances dont le débit total quotidien est d'au plus 3240 litres.

L'article 1.4 stipule que le débit total quotidien des eaux usées **d'un** bâtiment ou **d'un lieu** autre qu'une résidence isolée visé à l'article 2 correspond à la somme des débits qui y sont produits pour chacun des services offerts.

Autrement dit, ce n'est pas la somme des débits des 3 bâtiments qui est prise en compte, mais le débit de chaque bâtiment. **Par conséquent, la MRC a délivré les permis en conformité au Q-2, r.22.**

Toutefois, selon mes constatations lors de l'inspection, les permis pour l'auberge et le restaurant ne sont pas respectés. En effet, le permis de l'auberge a été délivré pour 10 chambres alors qu'il y en a 11. Le permis pour le restaurant a été délivré pour 25 places alors que j'en ai compté 47 places. Chacun des bâtiments dépasse le débit de 3240 l/d lors de l'inspection. **Les permis ne sont pas respectés.**

CAMPING

En ce qui concerne le développement du futur terrain de camping, il n'y a seulement les chemins qui ont été faits. C'est ma collègue qui a vérifié cet aspect puisqu'elle devait vérifier si les travaux étaient réalisés en milieux hydriques. Il n'y a pas de construction d'égout et/ou d'aqueduc de fait. On peut consulter son rapport portant le numéro 401834134.

J'ai vérifié au REQ et au registre foncier. Le terrain appartient à 9258-0497 Québec inc. (annexe 1). Cette entreprise est enregistrée au REQ et son président est Jean Godard. L'entreprise qui gère les activités est le Centre de villégiature Lac Thomas. Les établissements reliés à cette entreprise sont : camping Lac Thomas, restaurant le Braconnier et auberge Lac Thomas. Le président est aussi Jean Godard (annexe 2).

J'ai vérifié dans les banques de données du MAPAQ et de la régie des alcools et aucun permis n'est en vigueur pour le restaurant.

## 15 Conclusion

Aucun manquement n'a été constaté lors de l'inspection. La MRC a délivré les permis pour les installations sanitaires en conformité avec le Q-2, r.22. Toutefois, j'ai constaté que le nombre de chambres et de places assises ne correspond pas aux permis émis.
Le président des entreprises a été informé que les installations sanitaires du futur camping devaient être autorisées par le MELCC.

## 16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés ↓↑ - + ☑ SO

## 17 Recommandations

Ainsi, je recommande de transmettre une lettre à la MRC les avisant qu'il y a deux permis d'installations sanitaires qui ne sont pas respectés et que le futur camping devra être autorisé par le MELCC.

| | |
|---|---|
| **Rédigé par :** Sophie Daigneault | **Fonction :** Inspectrice |
| **Signature :** S Daigneault | **Date de signature :** 2019-08-20 |

## 18 Vérification du rapport d'intervention ☐ SO

| | |
|---|---|
| **Approuvé par :** Emilie Lapalme Gendron | **Fonction :** Chef d'équipe secteurs municipal et industriel |
| **Signature :** Emilie Lapalme Gendron | **Date :** 2019-09-12 |

**Commentaires :** Je suis d'accord avec les recommandations.

**Centre de Villégiature Lac Thomas - Saint-Didace**
7330-14-01-1056801

*IMG_0194.JPG* ◯→*1*
Vue de l'auberge

*IMG_0201.JPG* ◯→*2*
Fosse septique de l'auberge.

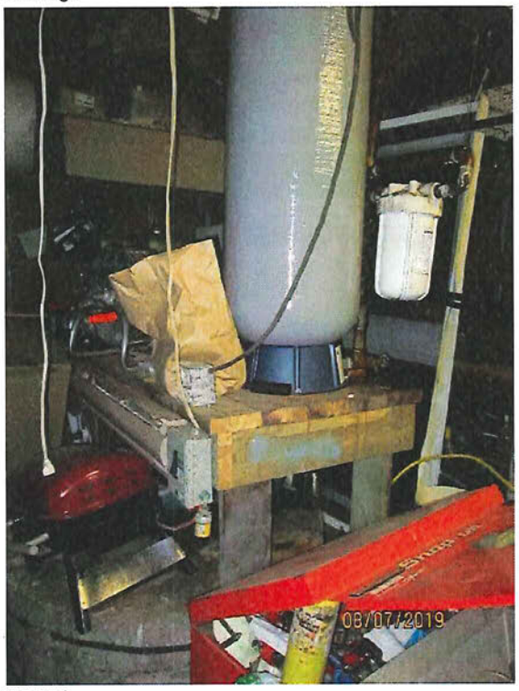


*IMG_0185.JPG*
Puits situé dans le sous-sol de l'auberge

*IMG_0187.JPG* ◯→*3*
Distribution de l'eau vers les roulottes

*IMG_0202.JPG* ◯→*4*
Tuyau provenant du puits vers la distribution d'eau pour les roulottes

*IMG_0190.JPG* ◯→*5*
Espace pour les roulottes avec eau et électricité

**Centre de Villégiature Lac Thomas - Saint-Didace**
7330-14-01-1056801

*IMG_0188.JPG* ◯→*6*
La roulotte n'est pas branchée à un égout

*IMG_0189.JPG* ◯→*7*
La roulotte n'est pas branchée à un égout

*IMG_0192.JPG* ◯→*8*
Bloc sanitaire servant aux terrains sans service

*IMG_0193.JPG* ◯→*9*
Fosse septique du bloc sanitaire

*IMG_0195.JPG* ◯→*10*
Fosse septique pour le restaurant

*IMG_0196.JPG* ◯→*10*
Restaurant

**Centre de Villégiature Lac Thomas - Saint-Didace**
7330-14-01-1056801

*IMG_0197.JPG ◯→11*
Vue du bloc sanitaire et du restaurant. Présence d'une roulotte près du bloc sanitaire.

*IMG_0186.JPG◯→12*
Vue du puits non utilisé situé près de l'ancien terrain de golf

# Centre de villégiature Lac Thomas

Saint-Didace lot 5 128 605

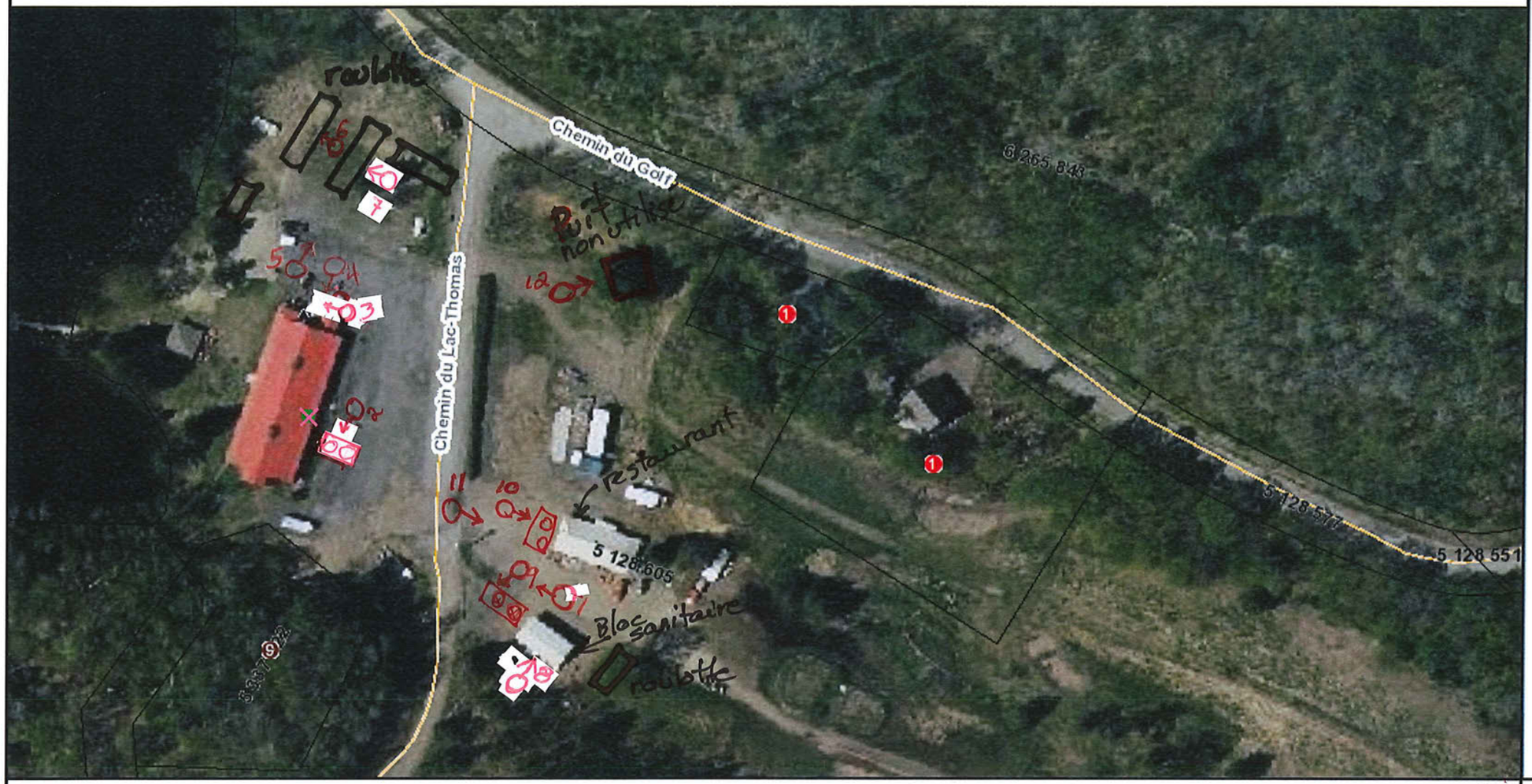


Sélection - Lieux d'intervention

Recherche - Adresses

Unités d'évaluation foncière avec propriétaire(s)

- 1 Résidentielle
- 2 Industries
- 4 Transports
- 5 Commerciale
- 6 Services
- 7 Loisirs
- 8 Richesses naturelles
- 9 Imm. non exploités et étendues d'eau

Unités d'évaluation foncière

- 1 Résidentielle
- 2 Industries
- 4 Transports
- 5 Commerciale
- 6 Services
- 7 Loisirs
- 8 Richesses naturelles
- 9 Imm. non exploités et étendues d'eau

Lieux d'intervention

- Commerce
- Exploitation des ressources

**Échelle : 1 / 1 318**

50m

100ft

N

**Source(s) des données :** 00 fosse septique

→ prise de vue photo

© Gouvernement du Québec, 2019

Environnement et Lutte contre les changements climatiques Québec

**Préparé par:**
Sophie Daigneault
Bureau de Repentigny (C)
2019-08-20